



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil, forment quorum.

Ouverture de la séance

La maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h15

48 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022
 - 6.3. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire
 - 6.4. Demande emploi été canada 2023
 - 6.5. Contrat octroyer Ossama Khaddour-territorialiste sur la stratégie de développement territoriale des panoramas
 - 6.6. Adoption du règlement # 2022-06 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Procès-verbal du CCU du 12 décembre 2022
 - 11.2. Demande de dérogation mineure pour le 42, rue Poulin

12. VARIA _____
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



2023-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-01-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire : Avant le début de cette séance, il fait un résumé sur la situation du 23 décembre 2022 et sur l'état d'urgence des jours qui ont suivi. Il remercie également tous ceux qui ont aidé à cette situation d'urgence.

Conseillers :

Aucun suivi de la part des conseillers

5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en décembre



2023-01-03

6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

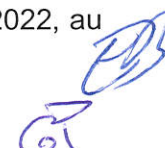
ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022, au montant de 55,742.00\$ et d'autoriser le paiement;



QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-04

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-05

6.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le greffier-trésorier, M. Gilles Provencher, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

2023-01-06

6.4 DEMANDE EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité désire offrir des emplois d'été à des étudiants;

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins à combler pour deux postes soit :

- Journaliers

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE la Municipalité de Baie-Trinité mandate Directeur général afin d'effectuer les demandes au programme « Emplois Été 2023 » du gouvernement du Canada pour deux postes d'emplois étudiants. Les emplois étant :

- Journaliers

QUE directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité tous les documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-07

6.5 CONTRAT OCTROYER OSSAMA KHADDOUR-TERRITORIALISTE SUR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALE DES PANORAMAS

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité possède tous les droits, pouvoirs et l'autorité pour exécuter le CONTRAT et qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle lui interdisant d'exécuter les obligations qui en découlent.

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité souhaite retenir les services de Ossama Khaddour-Territorialiste pour réaliser une stratégie de développement territorial, ci-après appelée « MANDAT »;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité considère que Ossama Khaddour-Territorialiste possède les compétences, les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services à la municipalité de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE trois municipalités font partie de ce plan soit Franquelin, Godbout, Baie-Trinité;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité va être assujettie à une subvention pour défrayer une partie des coûts reliés à cette stratégie de développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE la municipalité de Baie-Trinité accepte le contrat de fourniture de services professionnels au montant total 27,240.00\$ repartis en part égale entre les trois municipalités.

QUE monsieur Étienne Baillargeon, maire ou Gilles Provencher directeur général soit autorisé à signer pour et au nom la municipalité de Baie-Trinité tous les documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-08

6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2022-06 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 décembre 2022 pour l'adoption du règlement # 2022-06 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023 et qu'à la même séance le projet de règlement fût déposé;

ATTENDU la séance du budget 2023 qui aura lieu immédiatement après cette séance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le règlement # 2022-06 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-09

11.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 12 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 12 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 12 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-10

11.2 DEMANDE DE DEUX DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 42, RUE POULIN

ATTENDU QUE le propriétaire du 42, rue Poulin qui demande de régulariser l'empiètement de la galerie en cours avant de 2.5 m au lieu de 2.4 m comme prescrit à l'article 9.1 alinéa 5 du règlement de zonage 2016-1002;

ATTENDU QU'il demande aussi de régulariser la distance entre le garage et la ligne séparatrice du lot 6 090 116 et le lot 6 090 122 qui est inférieur à un mètre comme prescrit à l'article 6.2.2 alinéas 4 du règlement 2016-1002;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) recommande d'accepter les dérogations mineures pour le 42, rue Poulin dans son procès-verbal du 12 décembre 2022;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas un préjudice sérieux au requérant et que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'accepter la demande des deux dérogations mineures pour le 42, rue Poulin à Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Rossi,

1. Avez-vous l'intention de répondre à ma lettre au sujet de mes préoccupations au sujet de la panne du 23 décembre 2022?

M. George Gagnon,

1. Faites-vous des accusations au sujet de la disparition de la génératrice que vous venez de mentionner monsieur le maire?

2. Vous saviez que la génératrice allait manquer de diesel pourquoi ne pas l'avoir rempli.

2023-01-11

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

DE lever l'assemblée, il est 19 h 45.

Étienne Baillargeon
Maire

Gilles Provencher
Directeur général, secrétaire-trésorier